

Date: 02/07/2013
Référence: PR 2013/016

Les e-commerçants et consommateurs européens rejettent à l'unisson le droit de la vente de l'UE

Les projets visant à instaurer un système juridique européen qui régleme les contrats de vente de produits ont été condamnés avec force dans une lettre commune par les consommateurs et les e-commerçants européens – censés être les deux principaux bénéficiaires.

Le droit commun européen de la vente (DCEV) définirait les conditions d'achat et de vente des produits européens – principalement en ligne – et serait « facultatif » pour les commerçants. Le fait que le DCEV serait parallèle aux droits nationaux soumettrait un même produit à plusieurs règlements et garanties.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) a commenté :

«La volonté de créer une loi européenne parallèle régissant le commerce électronique transfrontalier va à l'encontre du bon sens. La Commission prétend que les bénéficiaires ciblés sont les consommateurs et négociants européens. Or, nous répétons à l'unisson que cela ne découlerait que sur une plus grande complexité et confusion juridiques, tant pour les uns que pour les autres.»

«Aucun bénéfice n'a été prouvé et les chiffres ne collent pas. Les propres données de la Commission ont montré, à son désavantage, que 90 % des entreprises ne refusent pas les ventes à cause du droit national d'un autre pays. Cela met en lumière l'une des nombreuses failles de l'argument selon lequel la diversité juridique expliquerait le faible taux de vente transfrontalière en ligne.»

«Les véritables obstacles sont d'ordre pratique : les consommateurs hésitent par crainte de problèmes de livraison (49 %), de fraude (62 %) ou de possibilité de recours (59 %). Le DCEV n'éliminerait aucun de ces obstacles. Il serait synonyme de concurrence directe et malsaine avec les lois nationales conçues avec soin depuis des décennies. L'UE doit y mettre un terme.»

François Momboisse, Président d'Ecommerce Europe, l'Association des commerçants en ligne, a réagi :

«Les e-commerçants dépendent de la confiance des consommateurs pour booster leurs ventes transfrontalières - une ambition que nous partageons avec la Commission. Un système de législation européenne parallèle, bien que facultatif, n'est tout simplement pas le moteur de la confiance. C'est pourquoi nous nous devons de nous opposer à la proposition.»

«À l'heure où l'on tend vers l'harmonisation et la simplicité, cette loi ne fait que grossir la mosaïque de règles qui régissent les droits des consommateurs et la vente en ligne. Nous souhaitons réduire davantage le coût de mise en application de lois supplémentaires car c'est sur le consommateur qu'il sera répercuté.»

Lire la lettre commune [ici](#).

FIN

A propos d'Ecommerce Europe

Ecommerce Europe est l'association qui représente 4.000 entreprises de + vente de produits et / ou services en ligne pour les consommateurs en Europe. Fondée par les principales associations nationales de commerce électronique, sa mission est de promouvoir les intérêts et l'influence de l'e-commerce en Europe à travers le plaidoyer, la communication et le réseautage.

Site web: <http://www.ecommerce-europe.eu>

Organisations nationales, membres d'Ecommerce Europe

Belgique	Becommerce	www.becommerce.be
Danemark	FDIH	www.fdi.dk
Finlande	Federation of Finnish Commerce	www.kauppa.fi
France	FEVAD	www.fevad.com
Irlande	Retail Excellence Ireland	www.retailexcellence.ie
Italie	Netcomm	www.conorzionetcomm.it
Pays-Bas	Thuiswinkel.org	www.thuiswinkel.org
Norvège	DistansehandelNorge	www.distansehandel.no
Pologne	e-Commerce Polska	www.ecommercepolska.pl
Espagne	Adigital	www.adigital.org

Contact

Ecommerce Europe AISBL
Rue d'Accolay 15 box 6, B-1000 Brussels, Belgium
Site web <http://www.ecommerce-europe.eu>
Twitter: @Ecommerce_eu

Contact de presse:

Wytze Russchen
Tél.: +32 (0)2 502 31 34
Fax: +32 (0)2 514 37 22
Email: info@ecommerce-europe.eu

A propos du BEUC

Le BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a pour membres 41 organisations réputées, indépendantes et nationales de consommateurs issues de 31 pays européens (UE, EEE et pays candidats). Nous représentons ces dernières à Bruxelles et notre tâche principale est d'agir en leur nom, pour défendre les intérêts de tous les consommateurs européens.

Contact

BEUC – Bureau Européen des Unions de Consommateurs
Rue d'Arlon, 80 B-1040 Brussels, Belgium
Website <http://www.beuc.eu>
Twitter: @beuctweet

Press contact

John Phelan
Tél.: +32 (0)2 789 24 01
Email: press@beuc.eu
Twitter: @beuctweet